

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 4 mars 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Monany

-----



## Délibération n° 09-03 du 4 mars 2021

### **SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES ET ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES DE CENTRES DE PMI POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la loi du 18 décembre 1989 et ses décrets d'applications du 6 août 1992 relatifs aux compétences du Département en matière de Protection Maternelle et Infantile,

Vu la délibération du conseil départemental n°2014-X-59 en date du 16 octobre 2014 relative au plan « petite enfance et parentalité » 2015-2020,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ATTRIBUE une subvention d'investissement de 300 euros par cabinet médical pour l'achat d'une imprimante multifonction dans les centres de PMI à gestion déléguée aux communes suivantes : Bagnolet (1 200 euros), Bobigny (300 euros), Drancy (900 euros), Dugny (300 euros), Le Blanc Mesnil (900 euros), Neuilly-sur-Marne (1 200 euros), Noisy-le-Sec (600 euros), Saint-Denis (2 700 euros), Saint-Ouen (1 200 euros) et Sevran (1 500 euros) ;



- ATTRIBUE une subvention d'investissement de 300 euros par cabinet médical pour l'achat d'une imprimante multifonction dans les centres de PMI à gestion déléguée à l'association « Croix Rouge Française » au titre des centres de PMI de Bagnolet (600 euros) et de Vaujours (300 euros).

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*